

11. Proposition d'amendement du paragraphe 2 de l'article 6 de la Convention présentée par la Fédération de Russie

- Comme indiqué dans la note du Secrétariat sur la proposition de la Fédération de Russie d'amender le paragraphe 2 de l'article 6 de la Convention (UNEP/CHW.15/15), la Fédération de Russie a transmis une proposition d'amendement de l'article 6, paragraphe 2 de la Convention de Bâle pour examen par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion. Conformément au paragraphe 2 de l'article 17 de la Convention, le 19 janvier 2021, six mois avant la quinzième réunion de la Conférence des Parties, le Secrétariat a communiqué la proposition aux Parties et signataires de la Convention et, pour information, au Dépositaire. Pour faciliter les discussions lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, les vues des Parties sur la proposition d'amendement ont été initialement invitées avant le 17 mars 2021. Étant donné que la proposition doit être examinée par la Conférence des Parties lors de son segment en présentiel, la date limite de soumission des commentaires est prolongée jusqu'au **1er décembre 2021**. Tous les commentaires reçus sont disponibles à l'adresse : <http://www.basel.int/TheConvention/Amendments/Proposedamendments/tabid/7906/Default.aspx>. Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources et à la demande de l'initiateur de la proposition, facilitera l'échange d'informations sur la proposition en vue de son examen lors du segment en présentiel de la quinzième réunion de la Conférence des Parties.
- L'invitation à formuler des commentaires concernant la proposition de la Fédération de Russie d'amender le paragraphe 2 de l'article 6 de la Convention est résumée ci-dessous :

Sujet	Code du document	Répondants	Date limite initiale	Date limite prolongée
Proposition d'amendement du paragraphe 2 de l'article 6 de la Convention présentée par la Fédération de Russie	UNEP/CHW.15/15	Parties	17 mars 2021	1 décembre 2021

Point de contact :

Mme. Juliette Kohler (Courriel : juliette.kohler@un.org, Tél : +41 (0) 22 917 82 19).